

Etudes généalogiques

Pierre Gauthier dit Saguingoira un tout premier pionnier de Lachine

A Lachine, dans le nouveau parc La Salle, M. le maire Anatole Carignan a érigé une maisonnette en 1937 et 1938 : "La Maison du Colon". Une plaque de bronze offerte par la municipalité et portant les noms des premiers colons, est apposée près de la porte d'entrée.

Les citoyens de Lachine ont honoré la mémoire des premiers défricheurs de leur territoire, de ces colons qui se sont établis, de 1666 à 1669.

Le premier nom que nous lisons inscrit sur la liste est celui de Pierre Gauthier dit Saguingoira, mon ancêtre.

Après deux cent soixante-dix ans, Lachine lui rendait cet hommage.

MARIAGE 1668, 12 NOVEMBRE, MONTRÉAL

Gauthier *Pierre*, dit Saguingoira : *n.* en 1629, fils de Jacques Gauthier et de Marie Boucher, du bourg d'Eschillais, en Saintonge (aujourd'hui du département de la Charente-Inférieure) ; *d.* Lachine, 5, s. 6 décembre 1703. 74 ans.

Roussel (*Marie-*) *Charlotte* : *n.* en 1646, fille de Thomas Roussel et de Barbe Poisson, de la Ronde d'Evreux, en Normandie ; *d.* avant 1699, date et lieu inconnus.

Issus de Pierre Gauthier dit Saguingoira et de Charlotte Roussel :

- 1.—Jean : *b.* Montréal, 28 septembre 1669 ; *d.* lieu et date inconnus ; *m.* Kaskakia (Illinois) vers 1701, Capeisvec8e, Marie-Suzanne ; *d.* lieu et date inconnus.
- 2.—Joseph : *n.* Montréal, 20 mars 1672 ; *d.* Ste-Geneviève ; s. 4 avril 1749. 77 ans.
1er *m.* Montréal, 16 août 1699, Clémence Jarry ; *n.* Montréal, 5 février 1657 ; s. Montréal, 18 janvier 1717. 60 ans.
2e *m.* Lachine, 8 février 1718, Marie Fortier ; *n.* Lachine 3, *b.* 8 août 1691 ; *d.* St-Laurent, 8 mars 1776. 85 ans.
- 3.—Jean-Baptiste : *b.* Montréal, 8 mai 1674 ; s. Ste-Geneviève, 3 février 1743, 69 ans ; *m.* lieu et date inconnus, (*Marie-*) Marguerite Prézot dit Chambly¹ ; *n.* Lachine, 5 septembre 1681 ; *d.* Ste-Geneviève 6, s. 7 mars 1757. 66 ans.
- 4.—Anne : *n.* Lachine 27 février 1676 ; s. lieu et date incertains (Pointe-

1—Le père et la mère de Marguerite ont péri avec trois de leurs enfants lors du massacre de Lachine.

Claire, 17 juin 1753 ?)²; *m.* Lachine, 22 février 1689, Jacques Denis dit St-Denis; *n.* en 1657; *d.* avant 1718.

5.—Pierre : *n.* Lachine, 25 mars 1679; *s.* Montréal, 6 avril 1742. 63 ans.

6.—Claude : *n.* Lachine, 16 août 1681; *d.* lieu, date et destinée inconnus.

7.—Marie : *n.* Lachine, 19; *b.* 23 avril 1684; *s.* Ste-Anne-du-Bout-de-l'Île, 25 mai 1728, 44 ans.

1er *m.* Montréal, 25 février 1702, Alexandre Turpin; *n.* en 1641; *d.* avant 1709 (à Détroit ?).

2e *m.* Montréal, 16 septembre 1709, Joseph Poirier dit Desloges; *n.* en 1685; *d.* Ste-Anne-du-Bout-de-l'Île; *s.* 24 février 1754.

8.—François : *n.* Lachine, 26 novembre 1686; *s.* Lachine, 9 décembre 1762, 76 ans; *m.* lieu et date inconnus, Françoise Lecompte; *n.* 1679; *d.* Lachine, 27, *s.* 28 août 1753.

N. B. — Tanguay, *Dictionnaire généalogique*, tome IV, page 205, omet Anne et Claude. Il ajoute Françoise; cette dernière n'appartient pas à la famille de Pierre Gauthier.

Pierre Gauthier émigre au Canada en 1667 vers la fin de l'été, peut-être en 1668 dès le printemps ou durant l'été. La date exacte est inconnue.

Son nom ne figure dans le recensement général des colons ni en 1666 ni en 1667.

Au début de novembre de 1668, il contracte mariage. Il a publié trois bans : ce qui fait remonter son arrivée avant la mi-octobre. Venait-il tout juste de débarquer ? Les arrivages, suspendus durant l'hiver, aurait pu l'amener dès la saison du printemps ou pendant l'été de 1668. On peut le croire à Montréal depuis l'automne de 1667, puisqu'il apparaît comme déjà établi sur une ferme au temps de son mariage.

Son mariage se célèbre à Montréal le 12 novembre 1668. Il est déclaré "fils de Jacques Gauthier et de Marie Boucher, de la paroisse d'Eschillais en Saintonge³. Il épouse Charlotte Roussel, fille de Thomas Roussel et de Barbe Poisson.

Pierre Gauthier venait de Saintonge, une province de l'ancien régime français voisine du Poitou. Ses parents habitaient le bourg d'Eschillais. Eschillais existe encore. C'est une grosse commune du département de la Charente-Inférieure. Elle est située à peu de distance de la mer, au sud de Rochefort et près de Brouage, patrie de Champlain.

2—Le registre de Pointe-Claire mentionne : "Le 17 juin 1753 a été inhumée Anne Gauthier, âgée d'environ 77 ans, fille de défunt Jean Gautier et de défunte Barbe Roussel, ses père et mère de Lachine... S'agirait-il de notre Anne Gauthier ? Il y a lieu de le penser. Il est toutefois possible d'en douter : les prénoms sont différents. Ne serait-ce pas une erreur ? Jean Gautier et Barbe Roussel sont deux personnes inconnues comme époux et comme ayant habité Lachine. Les enfants d'Anne ont pu ne pas se rappeler les prénoms exacts de leurs grand-parents maternels, décédés depuis plus de cinquante ans. Anne a bien 77 ans d'âge. Sur la famille Saint-Denis, voir Bulletin des Recherches Historiques, Québec, janvier 1951, pp. 19-26.

3—Il faut rectifier le renseignement du dictionnaire de Tanguay (t. I, p. 258) qui le donne fils d'Ignace Gauthier, et de Risilly, évêché de Saintes. Où Tanguay a-t-il puisé le renseignement pour commettre la double erreur : nom du père et nom de la localité ? Il lui attribue la même mère.

Charlotte Roussel était originaire de Normandie, de la ville d'Evreux. Le registre précise "de la Ronde d'Evreux". Evreux, chef-lieu du département de l'Eure, n'est pas très loin de Paris (108 kilomètres). "La Ronde" est la paroisse Notre-Dame. Il y avait, au XVII^e siècle, cinq paroisses à Evreux : Notre-Dame de la Ronde, St-Gilles, St-Léger, St-Pierre et St-Thomas.

Pierre Gauthier n'est plus jeune. Il est même célibataire avancé : il a 39 ans. Charlotte Roussel est âgée de 22 ans et orpheline de père. Le notaire, mais non le curé, mentionne qu'elle est "fille de défunt Thomas Rouselle".

Le mariage est célébré par M. Gilles Perrot, curé de l'église Notre-Dame depuis 3 ans, et en présence de Jacques Leber, marchand, de Charles Lemoyne, sieur de Longueuil, de Jean Gervaise, habitant.

A remarquer que Jacques Leber, le père de la recluse, était de l'Eure, du même département que Charlotte Roussel. Il serait apparenté à Robert Cavelier, sieur de la Salle, d'après le Père Lejeune (dictionnaire). Il était beau-frère de Charles Lemoyne, dont il avait épousé la soeur, Jeanne.

Jean Gervaise était un colon marquant; il fut l'un des trois premiers marguilliers de Notre-Dame. Il est le seul des trois à signer.

Devant Bénigne Basset, le premier notaire de Montréal, ils avaient, neuf jours avant leur mariage (3 novembre 1668), passé leur contrat (acte 486) en présence d'amis assemblés qui sont pour le marié : Jean Gervaise, Jean Fagué, Mathurin Martin; pour la mariée : "les vénérables et discrètes personnes" les abbés Gabriel Souart et Dominique Galinier.

Jean Gervaise est dit dans le contrat "habitant demeurant à Montréal". Il avait un emplacement de ville le long de la rue Saint-Sulpice à l'arrière de Charles Lemoyne, son beau-frère, qui avait lui son emplacement à l'angle de la rue Saint-Sulpice et de la rue Saint-Paul⁴. Au-dessus de Gervaise, toujours le long de la rue Saint-Sulpice, se trouvait l'emplacement de ville de Bénigne Basset.

Jean Fagué, que l'on écrira habituellement Fagret, était un ami de Gauthier.

Mathurin Martin ne figure pas dans Tanguay.

Pourquoi MM. Souart et Galinier sont-ils les témoins de Charlotte Roussel ? Sont-ils ses protecteurs ?

L'abbé Gabriel Souart est désigné sans autre titre que "prêtre du Séminaire établi à Montréal". Il avait été le premier curé de Villemarie (1657 à 1665) et le supérieur des Sulpiciens (1661-1668). M. de Queylus, retourné en France en 1661, venait de rentrer au pays et il avait repris sa charge de supérieur. M. Souart était l'un des quatre fondateurs de la maison des Sulpiciens en 1657. Par ses biens il fut le soutien de nombreuses oeuvres de charité.

L'abbé Dominique Galinier est "aussi prêtre du Séminaire". Il était l'un des quatre fondateurs. Comme en 1668 il rentrait avec M. de

4.—A. Beaugrand-Champagne, *Cahier des Dix*, No 13, 1948, p. 56.

Queylus, M. d'Urfé et M. d'Allet au Canada d'un voyage en France⁵, ne peut-on inférer que Charlotte Roussel avait fait la traversée avec eux sous la protection ou vigilance de ces Messieurs de Saint-Sulpice et que peu après son arrivée elle se marie. M. de Galinier meurt à Montréal trois ans plus tard, en 1671, M. Dollier de Casson (*Histoire de Montréal*) dit que "sa mémoire est en singulière vénération".

Le contrat se signe le 3 novembre après-midi 1668, pour les époux et leurs amis, en la maison de Jean Gervaise, et pour les sieurs Souart et Galinier en la maison du Séminaire, et en présence de deux témoins demeurant à Montréal, l'un François Bailly, maître-maçon, qui fut huissier au baillage en 1673 et substitut du procureur fiscal en 1678; l'autre, Jacques Daoust. On ne sait pas grand'chose de lui. Tanguay donne sa sépulture à Sainte-Anne-de-Bellevue, 1er avril 1717.

Ils s'établissent à Lachine.

Déjà le 3 novembre 1668, lors du contrat de mariage, le notaire indique que Pierre Gauthier est "habitant demeurant en la Seigneurie de la Salle, en la dite Isle, y demeurant..." Pourquoi cette répétition du mot "demeurant" ?... Est-ce inattention ? précision voulue ?...

Pierre Gauthier est donc déjà censitaire à Lachine.

Robert Cavelier de la Salle arrive à Montréal à l'été de 1667 (P. Lejeune). Il vient rejoindre son frère, Jean Cavelier, sulpicien, vicaire à l'église Notre-Dame. Le supérieur du Séminaire, l'abbé Souart, lui concède des terres sur le bord du Sault Saint-Louis, à l'endroit appelé d'abord Saint-Sulpice. La Salle garde ce domaine du nom de Lachine, un an et demi. Un an après son arrivée, en 1668, il rêve d'explorations. Il veut aller à la découverte d'un passage devant communiquer (par l'Océan Pacifique) avec la Chine; il s'associe avec le gouverneur, M. de Frontenac, dans le trafic des pelleteries à Cataraquou (Kingston). Dès le 9 janvier 1669 La Salle remet, contre argent comptant, sa seigneurie aux Sulpiciens, afin de se munir de ressources pour partir en expédition de découvertes; en plus il vend en février 1669 un lot de 420 arpents à Jean Milot, et en juillet à Jacques Leber et Charles Lemoyne une pièce de terre de cinq arpents de front que lui-même avait obtenue en roture du Séminaire, en outre de son fief.

On peut apercevoir d'après la précision du notaire dans le contrat de mariage qu'il avait concédé dans sa seigneurie un lot à Pierre Gauthier dès avant 1668.

La concession de La Salle serait-elle celle que vise le titre de concession signé à Pierre Gauthier sous seing privé par M. de Queylus, supérieur des Sulpiciens, deux ans plus tard, le 31 mai 1671 ?

Cette dernière comporte une superficie de soixante arpents, c'est-à-dire de trois arpents de front sur le lac Saint-Louis et de vingt arpents de profondeur; du côté ouest elle est proche de l'habitation de... (l'espace est laissé en blanc; le nom n'est pas donné), de l'autre côté elle touche la concession de Charles Lemoyne.

Nous constatons une fois encore que les mêmes personnes apparaissent

5—Tanguay, *Répertoire général du Clergé*, p. 44.

l'une à côté de l'autre, rapprochées par le voisinage local ou par les affaires.

La concession renferme des obligations. Pierre Gauthier "sera tenu d'avoir feu et lieu dans le village (sa terre n'est pas dans le village) ;... de faire moudre tout son blé au moulin seigneurial ;... de faire les grands chemins nécessaires à la commodité publique ;... de payer chaque année, le 17 janvier en la fête de saint Sulpice, un chapon pour chacun des trois arpents de front et six deniers tournois pour chacun des soixante arpents".

De plus, il paiera cinq sols pour le droit de commune⁶ et deux liards "pour le demi arpent que nous lui accordons pour bâtir dans le village selon le contrat spécial que nous lui donnerons". On le voit, les choses se passent comme dans Villemarie : le colon a un emplacement dans le village et une terre en dehors.

S'il ne se trouve pas de prairie dans la dite concession les signataires s'obligent à lui en bailler ailleurs.

Cette terre de Gauthier se trouve située immédiatement voisine, à l'ouest, de ce qui est aujourd'hui la station de pisciculture de Lachine pour l'élevage du maskinongé.

Dans le contrat de concession par M. de Queylus une particularité éveille et frappe l'attention. Pour la première fois vient s'ajouter au nom de Pierre Gauthier un surnom, celui de "Sagengoara". Le surnom n'apparaît en 1668 ni dans l'acte ni dans le contrat de leur mariage, ni non plus dans l'acte de baptême de leur premier enfant le 28 septembre de l'année suivante, 1669 ; en 1670 aucun document ne semble les concerner.

Et voilà que le 31 mai 1671 M. de Queylus, dans sa concession sous seing privé, attache à Pierre Gauthier le surnom de "Sagengoara". Désormais nous rencontrerons toujours son nom en compagnie de ce surnom. Même dans certaines circonstances on se contentera de l'appeler du seul nom de Saguingoira. Le surnom devient courant. Il ne disparaîtra qu'après ses fils.

Au cours de l'automne de la même année, le 18 novembre 1671, dans un acte de vente le notaire Basset, lui aussi, le nomme "Pierre Gauthier dit Sagonongara".

Le 20 mars de l'année suivante (1672) au baptême de son deuxième enfant, M. le curé Perot écrit : "Joseph, fils de Pierre Gauthier dit Saguingoira, habitant de Lachine".

Ce surnom n'a pas l'air d'un "nom de guerre", comme La Fleur, LaRamée, que prenaient autrefois les soldats à leur entrée en service, ni un sobriquet, qui est donné, lui, le plus souvent par dérision ou moquerie amère, ni un terme de plaisanterie ou de risée. Si l'appellation était offensante, piquante ou divertissante, le curé, semble-t-il, ne l'écrirait pas tout uniment. Il renferme sans doute pour les gens quelque signification.

Que signifierait-il ? Les recherches jusqu'ici ont été infructueuses. S. E. Mgr Guillaume Forbes, qui par sa mère remonte et se rattache à Pierre Gauthier et qui, étant curé de Caughnawaga, avait appris fort bien la langue iroquoise, n'a pu découvrir le sens de ce surnom. Dans ses notes généalogiques il a tenté plutôt un explication ; elle n'est pas exacte à mon

6—Une commune, établie par La Salle, se trouve à quelque distance vers l'est.

avis. Puis il se borne à conclure qu'il ne considère pas extravagant le surnom. La signification reste donc inconnue.

N'aurait-il pas déjà porté ce surnom en France ? Comment soutenir cette opinion ? Si ce surnom l'avait suivi au Canada, les premiers documents autant que les suivants le marqueraient.

Continuons à suivre la vie de cette famille de colons.

À l'automne de 1671, le 18 novembre, presque six mois après que Pierre Gauthier eut reçu sa concession de M. de Queylus, lui et Jean Gervaise, demeurant à Lachine, vendent (Basset, no 721) à Charles Lemoyne et Jacques Leber, demeurant à Montréal, "une cabane de pieux en terre, ses appartenances et dépendances", que tous les deux "ont fait construire à leur frais et dépens au village de la Chine et ensemble un demi-arpent de terre sur lequel est construite la cabane" et lequel a été accordé à Gauthier par M. de Queylus. Les cédants reconnaissent avoir reçu la somme de 50 livres tournois pour cette vente. Cette vente s'accomplit, est-il ajouté "sans préjudicier à la vente que le sieur de la Salle leur a fait d'une certaine terre située dans l'île au lieu dit La Chine", terre accordée à Gauthier par contrat de concession du 31 mai dernier passé. Cet acte sert à confirmer que le lot vendu par La Salle à Gauthier est le même qui fut concédé plus tard par M. de Queylus.

Le contrat se signe à Montréal (18 novembre après-midi, 1671) en la maison de Jacques Leber, en présence de François Bailly, qui est dit "sergent de la Seigneurie" et Pierre Caillé, maître-tailleur.

En 1673, sur le rôle des habitants de l'Isle, Pierre Gauthier apparaît sur le même lot.

En 1678, le 3 janvier, par un acte (no 7) devant Claude Maugue, "notaire et tabellion de l'Isle de Montréal", Pierre Gauthier "dit Chaguingoira" reconnaît devoir à maître Jean-Baptiste Migeon, sieur de Branssac, "la somme de 177 livres que "Chagoingara lui doit pour marchandises reçus de Migeon". À cet endroit du texte le notaire emploie le surnom seul. Gauthier promet payer la somme en argent, bled ou bonnes pelleteries à la volonté et dans la maison de Migeon à Villemarie. Il demeure à Lachine. Il passe le contrat à Villemarie, en présence de deux témoins : Pierre Cabazié, huissier, et François Bailly, substitut du procureur fiscal. Gauthier appose sa marque cette fois à l'acte.

La somme engagée était notable pour un défricheur, "établi" depuis dix ans à peine. Facilement il peut payer sur demande : ce qui laisse voir revenus et économies.

En 1681, au recensement arrêté le 14 novembre, il est inscrit sans surnom, au fief de Verdun⁷, au lieu même de sa concession entre Pierre Cavalier et Etienne Lalande. Il a déjà dix enfants. L'âge des cinq premiers est majoré de deux ans. Parmi ceux de sa maison, on voit figurer un nommé "Jean, domestique, 50 ans". Il s'agit assurément de l'ami qu'il hébergeait, Jean Fagret. Gauthier déclare avoir 25 arpents en valeur : ce qui manifeste une vie laborieuse.

7—Verdun est à six milles de Villemarie. Dans ces années-là tout le rivage ouest de l'île de Montréal s'appelait souvent Verdun. Le recensement de 1681 ne mentionne pas Lachine, mais on peut facilement retracer sa population parmi celle de Verdun. (Girouard, Lac Saint-Louis, p. 44).

Dans les *Jugements du Conseil Souverain*, nous lisons que le 10 juillet 1684, Pierre Gauthier "dit Chagouingara" reçoit une commission. Il est constitué gardien des biens inventoriés d'Antoine Roy dit Desjardins et de Julien Talus dit Vendamont, deux habitants de Lachine, le premier tué par le second dans un délit.

Le 29 août une ordonnance de Jean Gervaise, substitut du procureur fiscal, défend à Gauthier de fournir des vivres ni autre chose à Anne Godeby en prison pour sa participation au délit.

Le 18 décembre Julien Talus dit Vendamont, en prison à Québec, obtient la permission de faire le voyage à Montréal pour diverses raisons et en particulier pour prendre connaissance de l'état où sont ses biens en main de la justice et pour voir "si Pierre Gauthier dit Chiguingouara étably à ses biens en prend assez soin pour ne rien laisser dépérir".

Jean Fagret, qui semble être arrivé à Lachine en même temps que Gauthier, s'était établi près de lui. Il avait obtenu une concession voisine à l'ouest de Gauthier.

Dix ans plus tard, en 1677, il cesse d'exploiter sa ferme et par un acte de société avec Julien Saluat ou Talus dit Vendamont, qui fut le premier bedeau de Lachine, il lui en laisse l'exploitation. Au recensement de 1681 il n'apparaît pas sur sa terre, parce qu'il est déjà rendu chez son voisin et ami Gauthier pour y vivre.

Trois ans se passent et en 1684, le 18 juillet, huit jours après l'affaire d'homicide par Talus avec qui il semble n'être plus de société, Jean Fagret fait donation à cause de mort à Anne Gauthier, sa filleule, âgée de 7 ans, fille de Pierre Gauthier, "et cela pour l'amitié qu'il leur porte".

Cette donation consiste en "une habitation à Lachine, attenant à celle de Pierre Gauthier, consistant en 2 arpents de front sur vingt de profondeur, ensemble tous ses biens meubles et immeubles... Le père en jouira jusqu'à ce que Anne Gauthier, la filleule, soit en âge et puissance d'en jouir".

Cette donation est faite à charge de faire dire tous les ans un service au donateur pour le salut de son âme, de payer ses dettes connues, c'est-à-dire 72 livres en tout, dont 42 livres à M. Migeon, bailli; 5 à M. Milot; 10 à l'église de la chine; 10 aux Messieurs de St-Sulpice; 2 au meunier de la Chine; 4 à M. René Cuillerier. Il lui est dû diverses sommes.

L'acte (no 949) se passe à Montréal dans l'étude du notaire Maugue, en présence de Jean-Baptiste Nolan, qui fut un traiteur, et de François Genaple, qui fut notaire.

L'emplacement du pensionnat des Soeurs Ste-Anne est pris sur cette terre de Fagret.

L'année suivante (1685), à une assemblée de marguilliers, tenue le 18 février, on donne ordre à Claude Garigue de faire faire le reste des pieux pour enclore le cimetièrre "un certain nombre étant déjà faits et devant le logis de Saguingoira".

La même année 1685, le 29 juillet, à une autre assemblée des marguilliers, il est décidé que : "1.—André Rapin, outre ce qu'il a payé, fera traîner le reste des pieux nécessaires pour enclore le cimetièrre, 70, qui sont présentement proche la maison de Gauthier"... "2.—M. le curé pourra se servir de tout le bois de l'ancien presbytère, ainsi que du pin des "trainées"

(il faut comprendre la charge que contient une traîne) (pin) "qui est proche de la maison de Pierre Gauthier dit Saguingoira"...

Est-ce que cela établit vraiment que Gauthier habite dans le fort ? J'inclinerais à le croire.

C'est en cette année 1685 que Gauthier dépose son titre de concession de 1671 au greffe de Bourguine, notaire de Villemarie.⁸

Le 4 avril 1687, par un acte (no 1765) devant Benigne Basset, notaire royal de la terre et seigneurie de l'Isle de Montréal, Pierre Gauthier "dit Sagoumgara, habitant demeurant à la chine", reconnaît devoir à "Charles de Couagne, marchand bourgeois de Montréal, absent, la somme de 103 livres, onze sols, six deniers pour reste, vente et délivrance de marchandise, que Pierre Gauthier a eue à besoin et nécessité". Il promet de payer à la volonté du marchand. Pour cet acte Gauthier a élu domicile à Montréal en la maison d'un nommé Guérin (Sylvain), cordonnier. Il passe l'acte en présence de Jean Petit, huissier, et de Jean Quenneville, "praticien".

La première confirmation à Lachine avait été conférée en 1681 par Mgr de Laval de Québec. Dans la liste des confirmés figure le nom de "Jean Gauthier, 14 ans"; même âge majoré que dans le recensement; en réalité il a 12 ans.

En 1688, Mgr de Saint-Vallier vient conférer la deuxième confirmation à Lachine. Anne et Pierre Gauthier reçoivent la confirmation. Leur âge n'est pas indiqué; Anne a 12 ans, Pierre 9 ans.

L'année suivante, 1689, le 22 février se présente un événement important pour la famille Gauthier. C'est le mariage de Anne à Jacques Denis, soldat de la compagnie de M. de Cruzel, cantonné au fort de Dorval. Elle obtient une "dispense de six jours, n'ayant pas encore les douze ans accomplis", note le registre. Elle ne quittera pas maintenant le foyer de ses parents, car trois mois auparavant (7 novembre 1688), dans le contrat de mariage, passé devant le notaire Pottier (no 77), il avait été stipulé que les époux demeureraient dans la famille de Pierre Gauthier, le père, durant le temps et l'espace de trois ans. Leur premier enfant, Jacques, naîtra trois ans plus tard seulement, le 19 janvier 1692.

1689 ! année tragique pour cette famille de laboureur comme pour la colonie florissante de Lachine. La famille Gauthier, on l'a vu jusqu'ici, était formée de braves gens, de fidèles catholiques, de défricheurs honnêtes et parvenus à une certaine aisance grâce à leur travail, de bonne réputation et renommée, de conduite honorable, de relations sans démêlés avec leurs concitoyens. Ils menaient une existence laborieuse, mais paisible et heureuse. Ils connaîtront, hélas ! désormais une vie mouvementée et tragique.

Le gouverneur général du Canada, le marquis Denonville, avait entrepris deux ans auparavant une expédition contre les Iroquois dans le dessein de les réduire. Il les traita "traîtreusement", juge-t-on. Cette conduite déclencha chez les sauvages des réactions hostiles, qui aboutirent en tragédie.

8—Archives judiciaires de Montréal : Concession de Pierre Gauthier du 30 mai 1671, datée de Montréal et signée "De Queylus"; déposée à l'étude d'Hilaire Bourguine le 30 mars 1685.

Dans la nuit du 4 au 5 août, 1400 guerriers, réunis par les Cinq-Cantons, pour tirer vengeance de l'attaque de Denonville, tombèrent sur la colonie de Lachine. Ils massacrèrent les habitants, ravagèrent leurs bourgs et leurs maisons.

La famille Gauthier ne fut pas épargnée. Cependant ni le père ni la mère, ni aucun enfant ne figure sur la liste des morts au massacre, non plus que sur la liste des prisonniers ou des disparus. Pourquoi ? Comment expliquer cette absence ?

Et pourtant les parents disparaissent. Que sont-ils devenus ? connaît-on leur sort ?

Sept mois après le massacre, le 26 février 1690, survient la vente du terrain de Fagret, une des victimes. "Ne se trouvant pas d'héritier connu, est-il dit, le Séminaire pour cause de mort de Jean Fagret vend son lot à Jacques Denis, soldat de M. de Cruzel". Il est le gendre de Pierre Gauthier. Anne Gauthier cependant est donataire depuis cinq ans de ce lot. Elle est mariée depuis un an. Elle a 13 ans. Ses parents ne sont pas là pour intervenir en sa faveur. Son mari seul intervient et c'est pour se porter acquéreur du lot par achat. La donation avait été faite "à cause de mort" par Fagret partant pour quelque voyage dangereux, sans doute, l'expédition de M. de la Barre. Le partant étant revenu sain et sauf, la donation était annulée.

Et leurs enfants ?

Une confirmation a lieu cette année 1690; aucun enfant Gauthier n'est confirmé.

Le 13 mai 1690, nous trouvons (Adhémar, no 1639) un engagement de Jean Gauthier dit Saguingoira au sieur Léon Batanchon dit Lalande, un traiteur de pelleteries, pour aller aux Illinois. Des huit enfants de cette famille, l'aîné est donc vivant.

Près de deux ans après le massacre, le 7 mai 1691, une constitution de rentes est établie devant le notaire Adhémar (no 1896) par J.-B. Potier, lui-même notaire et résidant à Lachine, en faveur des quatre enfants mineurs de Pierre Gauthier.

Sur proposition de Mgr l'Intendant Jean Bochart (1686-1702), sieur de Champigny, René Cuillerier, marchand demeurant à Montréal, est établi tuteur "pour gérer, est-il dit, les affaires des quatre enfants mineurs de feu Pierre Gauthier dit Saguingoira et de Charlotte... (l'espace est laissé en blanc), sa femme, pris ou tués par les Iroquois"...

Nous acquérons ici la certitude qu'ils sont disparus. L'acte affirme même qu'ils sont décédés, qu'ils ont été pris ou tués par les Iroquois. Ils sont considérés comme morts: "feu Pierre Gauthier..." Ils ont échappé à la mort dans la nuit du massacre, mais ils ont été faits prisonniers.

Devant le malheur abattu sur cette famille, cent questions envahissent l'esprit et cherchent des éclaircissements. Les explications sont difficiles.

Quand tombèrent-ils entre les mains des ennemis ?... la nuit même ou les jours d'après ?... Les incursions des sauvages durèrent plusieurs jours. À mon avis, ils furent pris non les jours subséquents, mais au cours du carnage, car dans la journée du 5 août ou les lendemains ils auraient eu le temps de se sauver.

Comment se fait-il que le père et la mère sont emmenés et que tous les huit enfants échappent ?

La constitution de rentes est établie en faveur des quatre enfants mineurs. Les autres n'étaient donc pas considérés comme mineurs ?... Quels sont parmi les huit enfants ceux que l'on décide d'aider comme mineurs ? Ce sont apparemment les derniers : Pierre, 12 ans; Claude, 9 ans; Marie, 7 ans; François, 4 ans.

L'aîné, Jean, n'a atteint que vingt et un ans. L'âge majeur à cette époque est de 25 ans. Il s'est engagé depuis un an pour un voyage aux Illinois avec les trafiquants de pelleteries. On l'exclut sans doute des mineurs.

Anne est mariée depuis deux ans. On peut la juger comme ayant soutien.

Nous suivons la destinée de tous les autres dans les années à venir, à l'exception de Claude, que nous perdons de vue plusieurs années plus tard.

Pourquoi attendre deux ans pour constituer une rente ?... espérait-on toujours le retour des parents de leur captivité ?... Le temps s'écoulait et en 1691 on semble avoir perdu espoir qu'ils ne revinssent jamais et être fixé sur leur sort. L'acte parle des quatre enfants mineurs de feu Pierre Gauthier.

Qui s'était occupé de ces enfants jusque-là ?... Le curé intervient comme partie dans l'acte. Jacques Denis, qui est devenu propriétaire de la terre voisine depuis plus d'un an, la terre de Fagret, est beau-frère de ces enfants. Il demeurait chez son beau-père. Il est homme d'âge mûr, 48 ans (en 1691). Il est logique de présumer qu'il se chargea des enfants devenus orphelins et de tenir foyer sur la terre paternelle.

La population de Lachine avait bien diminué. À cause du massacre, plusieurs personnes avaient quitté ces endroits pour Villemarie. On constate cependant que les enfants de la famille Gauthier avaient continué à demeurer sur place. Peu d'événements viennent mettre en relief leur vie, à part le fait que les plus vieux d'âge commencent à s'engager pour les voyages dans les régions lointaines du pays.

Jean, l'aîné, signe le 22 mai 1692, (Adhémar, no 2063) un nouvel engagement au sieur Batanchon dit Lalande pour un voyage au fort Michilimakinac, puis un autre le 21 août.

En cette année 1692, la confrérie du scapulaire et celle du rosaire se fondent à Lachine. La liste des associés de la confrérie du scapulaire renferme le nom de Marie Gauthier. Aucun Gauthier ne figure dans l'autre association.

En 1693, le 10 septembre, Joseph Gauthier dit Saguingoira s'engage à son tour pour un an (Adhémar, no 2511). Il aidera à mener un canot chargé de marchandise pour M. de Louvigny, capitaine de détachement de la marine et commandant pour le Roy, fixé à Michillimakinac, poste de traite et mission, situés dans cette île et détroit qui sépare le lac Huron du lac Michigan.

En 1695, le 9 décembre, Pierre Gauthier, fils, habitant, s'engage pour deux ans à Raphaël Beauvais pour des travaux domestiques (Adhémar, no 3353). Il a 16 ans.

Le 22 janvier 1698, M. Dollier de Casson, supérieur des Messieurs de Saint-Sulpice, assisté de M. Donnay, son procureur, baille une continuation de concession de la contenance de 60 arpents en faveur des enfants de Pierre Gauthier Saguingoira, lequel cette fois est dit "captif chez les iroquois nos ennemis" (notaire J.-B. Pottier, no 204). Un billet de concession leur avait été donné par M. Dollier en 1695, le 13 octobre, pour cette continuation.

Jacques Denis, le gendre de Gauthier et son voisin, accepte pour Gauthier et ses enfants cette concession de trois arpents de front sur vingt de profondeur à prendre sur le devant au bout et joignant les soixante arpents déjà concédés à Gauthier sur le bord du fleuve Saint-Laurent, l'autre bout—par derrière—aux terres non concédées, tenant d'un côté aux terres de Jacques Denis, d'autre côté à...

En même temps, à la même date, M. Dollier de Casson accorde à Jacques Denis une concession de quarante arpents. C'est une continuation tenant aux deux arpents de large sur vingt de profondeur, d'un bout par le devant de la concession de quarante arpents déjà possédée, d'autre bout, et par derrière, aux terres des seigneurs non concédées, d'un côté aux terres de Pierre Gauthier dit Saguingoira, d'autre côté aux terres de Henri Jarry.

Le 16 août 1699 beau et grand jour chez les enfants de Gauthier. Joseph (27 ans) se marie. Il épouse Clémence Jarry (42 ans), veuve du chirurgien André Rapin. Qui sert de témoin au marié?... ô surprise ! c'est son père. Pierre Gauthier est enfin de retour de sa captivité.

Quelles émotions devaient remuer au cours de la cérémonie religieuse son vieux cœur de père !... Sa gaiété et son entrain devaient peindre sa joie de participer aux réjouissances de la famille, les premières pour lui et pour eux depuis dix ans : si le mariage d'Anne avait été le premier dans cette famille, et célébré à peine quelques mois avant le terrible drame de 1689, ce deuxième, celui de Joseph, se trouvait le premier depuis les douloureux événements de 1689.

Depuis quand Pierre est-il revenu ?... S'est-il échappé par la fuite ?... A-t-il été rapatrié par quelque échange de prisonniers ?... Où a-t-il passé ses années de captivité ? Aucun fait dans cette phase de sa vie ne le révèle.

Il est revenu seul. Il n'a pas ramené sa compagne de vie et d'exil : elle a succombé. Lui n'a pas voulu mourir.

A la maison paternelle quelle scène de joie a dû marquer chez les enfants le retour de leur père. Ils revoient ce père dont secrètement ils espéraient toujours le retour. C'est à ne pas croire à la réalité du bonheur présent.

Quels sentiments chez ce rapatrié !... Il rentre dans son village, sur son bien, dans sa famille, il se trouve au milieu des siens. Ne se sent-il pas dépaysé ?... étranger ?... Il arrive après dix ans d'absence. Ses enfants ont tellement grandi ; ses voisins ne sont plus les mêmes, d'autres les ont remplacés. Ne sort-il pas comme d'un cauchemar ?

Nous pouvons sans peine imaginer chez lui un courage, une vitalité, une force d'endurance, supérieurs à la commune mesure pour avoir survécu sous les coups de la souffrance et au travers de la misère jusqu'à pareil âge de 70 ans.

Il repasse maintenant par le souvenir ses années de tristesse et d'épreuves, mais la vie de tous les jours lui apporte dans la sérénité et la paix le réconfort de la présence, de la conversation, du commerce quotidien de ses enfants.

Le 23 février 1702, nous voyons Pierre Gauthier au nombre des paroissiens, qui tiennent une assemblée "pour donner lieu au bon et solide établissement d'une mission des filles de la Congrégation de Notre-Dame". Elles étaient venues à Lachine en 1667. C'est une donation de M. Remy à la fabrique.

Deux jours plus tard, le 25 février (1702), il sert à Montréal de témoin à sa fille Marie (18 ans) qu'épouse Alexandre Turpin (veuf et "aagé d'approchant 60 ans").

L'année suivante, le 10 mars 1703, Pierre Gauthier partage son bien. Sa terre de cent vingt arpents de superficie, c'est-à-dire de trois arpents de front sur le fleuve Saint-Laurent sur quarante arpents de profondeur, appartient à lui et à sa femme en communauté de biens.

Une assemblée de famille est tenue à Villemarie par monsieur le lieutenant général de l'Isle. Jean Quenet et Pierre Barbary dit Grandmaison, fils, habitant de La chine, sont présents. Ils sont nommés arbitres pour procéder au partage entre le père et les huit enfants et pour subdiviser la part des enfants entre eux comme héritiers de défunte Charlotte Roussel, leur mère.

Une moitié, soit un arpent et demi de front sur quarante arpents de profondeur, restera au père; l'autre moitié de même étendue ira aux enfants.

A cet acte de partage le père est présent. Quant aux enfants, Jean est absent. Il est chez les Outaouais. Son procureur est M. Remy, curé de Lachine, qui se fait remplacer dans la circonstance par Jean Laperche. Joseph agit pour lui-même et pour Jean-Baptiste, son frère majeur. Il agit à la fois au nom et comme tuteur de Pierre, de Claude, de François, ses frères mineurs, et de Marie, sa soeur mineure, femme d'Alexandre Turpin, absent du pays. Anne, femme de Jacques Denis dit Saint-Denis, établi depuis ces années dernières en haut de la Pointe Claire, est représentée par François le Gantier, sieur de la Vallée-Rané, lieutenant d'une compagnie du détachement de la marine, qui est un voisin immédiat par en haut de Pierre Gauthier, le père, et à qui Jacques Denis a vendu le 13 janvier 1699 son lot, lot de défunt Fagret.

Pour déterminer laquelle des deux moitié du lot conservera le père, les arbitres Quenet et Barbary pratiquent un tirage au sort. Ils appellent Charles Quenneville, un garçon passant dans la rue et mettent dans son bonnet deux billets, l'un au nom du père, l'autre aux noms des enfants. Quenneville longtemps brouille et remue les billets dans son bonnet. Par le billet tiré échoit au père le premier lot, celui tenant par un côté aux terres de M. de Lorimier, capitaine d'un détachement de la marine. Le deuxième lot, tenant aux terres du sieur Rané, se trouve à échoir aux huit enfants.

Les arbitres procèdent de la même manière pour la subdivision en huit lots égaux de l'arpent et demi de terre de front sur quarante arpents de profondeur, échu aux huit enfants.

La même journée et devant le même notaire Antoine Adhémar (nos 6401-07), Pierre Gauthier vend son lot à Jean Massiot; pareillement Joseph, tuteur de ses trois frères et de sa soeur mineurs, leur part et la sienne. Le lendemain, à Jean Massiot encore, François le Gantier, sieur de la Vallée-Rané, vend la part d'Anne Gauthier; M. le curé Remy, procureur de Jean, la part de ce dernier, et Jean-Baptiste sa part dans le partage.

Le 8 septembre (1703), Pierre Gauthier pressent la fin de ses jours. Il est "détenu" (retenu) au lit et malade dans la maison de son fils Joseph. Il a reçu le matin même le saint Viatique et l'extrême-onction. Il veut faire son testament.

Quatre personnes sont présentes comme témoins : l'abbé Pierre Remy, son curé, François-Joseph et Gabriel Lenoir-Rolland, deux fils du constructeur du Fort Rolland, Pierre Barbary dit Grandmaison, fils. Il souhaite être enterré dans la nouvelle église, ouverte depuis juillet. Il désire que soit dite une messe haute ou basse sur son corps si le temps le permet, selon que le jugeront son fils Joseph et son exécuteur...

Le reste du testament manque. M. Jean-Jacques Lefebvre, conservateur aux archives judiciaires de Montréal, a découvert cette première partie; elle révèle déjà plusieurs points intéressants.

Il ne décède que le 8 décembre (1703); il est inhumé le lendemain "dans le cimetière de l'église" à Lachine⁹. Le registre consigne qu'il est âgé de 74 ans et mort des fièvres. Sont présents : Joseph, son fils, Marie, sa fille, Jacques Denis son gendre marié à Anne, Clémence Jarry qui est la femme de Joseph, Antoine Rapin, un beau-fils de Joseph, et plusieurs autres "ses enfants, parents, alliés amys, voisins", Clémence Jarry, Antoine Rapin et Guillaume Daoust, le bedeau, signent.¹⁰

Pierre Gauthier, vers la fin de sa jeunesse, quitte son pays et part pour la grande aventure du Canada. Une fois rendu, il ne se lance plus dans l'aventure comme La Salle. Il s'établit à demeure à Lachine. Il ne fut pas sans éprouver des sursauts de nostalgie de sa vieille patrie. Sa vie se développe très proche de la nature, du même mouvement qu'elle. Il n'en est détaché que forcément pendant l'étape des dix années d'une cruelle captivité. Il n'est sans doute pas un héros d'envergure comme La Salle, mais il est assurément un de ces hommes de la grande espèce qui bâtirent chacun pour sa part notre pays.

Parvenu au sommet de sa carrière, il disparaît de la vie sur le littoral encore sauvage du Sault Saint-Louis, dans le grandiose paysage du fleuve, près du domaine même de son exploitation paysanne et familiale à Lachine.

Dieu l'appelle pour l'éternelle récompense. Il lui a accordé la survie sur cette terre dans de nombreux descendants.

Cette étude a cherché à dégager, en pénétrant dans son passé, la figure et le caractère de mon ancêtre, pionnier de Lachine.

Père ALPHONSE GAUTHIER, c.s.v.

9—Le premier cimetière est abandonné en 1708. Un nouveau est ouvert près de la nouvelle église (Girouard, I, c., p. 51).

10—Ce Guillaume Daoust sera l'ancêtre de ma mère, héritière de son nom.